

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

**Le Président de Limoges Métropole**

du 30 décembre 2024

**Mme Magali ROUGELOUX**, responsable du service habitat privé, en vertu de la délégation de signature de la Direction de l'habitat, Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

N° 26046

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1-128-4 du Code général des collectivités territoriales, à Madame Magali ROUGELOUX, responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'instruction des autorisations préalables de mise en location (état réquisitoire de complétude des dossiers, bordereaux de transmission, etc.) ;

- L'ensemble des arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation préalable de location notamment les arrêtés d'autorisation, d'autorisation sans réserve et de refus d'autorisation de mise en location.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Magali ROUGELOUX, délégation est donnée, par ordre de priorité et dans les mêmes conditions à :

- M Guillaume VALADE,

- Mme Sandrine SOREL.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2525 du 17 juillet 2024.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

**ARTICLE 5** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Magali ROUGELOUX, responsable du service habitat privé, Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, responsable du Pôle renouvellement urbain, h

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



**26046.pdf**  
(.pdf, 155,9 Ko)



**TÉLÉCHARGER**